



FORMULAIRE

DEMANDE DE SUBVENTION

Cadre réservé à l'administration
N° de Dossier :

- CAMPAGNE DE RAVALEMENT DE FACADE
 TRAVAUX D'INTERET ARCHITECTURAL

IDENTITÉ DU DEMANDEUR et ADRESSE DU BIEN

Nom du demandeur :
Adresse du demandeur :
Code postal COMMUNE :
Tél. domicile : Tél. portable :
Adresse mail :

Adresse de l'immeuble des travaux :

Agissant en Qualité de :

- PROPRIÉTAIRE
 SYNDIC DE L'IMMEUBLE

PIÈCES A FOURNIR

PIÈCES A FOURNIR AU DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME :

- Le ou les devis descriptif(s) détaillé(s) des travaux à réaliser faisant apparaître l'adresse des travaux, le détail des travaux prévus, la superficie de la façade rénovée et les coûts unitaires.
- Un relevé d'identité bancaire
- Le présent bordereau de demande de subvention dûment complété, daté et signé
- Dans le cas d'une copropriété, l'accord écrit des autres copropriétaires pouvant bénéficier de la subvention et les modalités de répartition de la subvention décidée collégialement par les copropriétaires.
- Le récépissé de dépôt de la Déclaration Préalable ou du Permis de Construire

PIÈCES A FOURNIR APRÈS ACHÈVEMENT DES TRAVAUX :

- La facture certifiée acquittée faisant apparaître l'adresse des travaux, le détail des travaux réalisés, la superficie de la façade rénovée et les coûts unitaires.
- La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) de l'autorisation d'urbanisme obtenue (PC ou DP).

LE FORMULAIRE ET LES PIÈCES SERONT DEPOSES À :

Hôtel de Ville
Service Développement Urbain
7bis avenue de Champagne -51200 ÉPERNAY

Ou par mail : developpement.urbain@ville-epernay.fr

DESCRIPTION DES TRAVAUX

COCHER LES CASES CORRESPONDANTES AUX TRAVAUX QUE VOUS ALLEZ ENGAGER

- Maçonnerie** (réparations pierres, appuis, etc)
- Menuiseries** (fenêtres, volets, etc)
- Ravalement** (nettoyage, enduits, etc)
- Peinture** (volets, menuiseries, ferronneries, etc)
- Zinguerie** (chéneaux, gouttières, brisis, etc)
- Divers** (travaux de ferronnerie, réalisation de marquise, etc)

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX : € TTC

ENGAGEMENT DU BÉNÉFICIAIRE

Je soussigné : (Nom, adresse du signataire) :

.....

M'engage à respecter le règlement d'attribution, en particulier :

- à ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu l'arrêté de subvention, sauf en cas de situation le justifiant et **préalablement** accordé par le Service Urbanisme, Architecture et Patrimoine de la Ville d'Épernay ; et, le cas échéant, par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)
- à faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment

Le non respect de ces engagements entraînera l'annulation de la subvention correspondante.

A

Signature :

Le

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Pour plus de détails, merci de contacter le service Développement Urbain et de consulter le règlement d'attribution des aides.

LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS SONT DECRITES DANS LE REGLEMENT D'ATTRIBUTION :

- *L'immeuble est repéré d'intérêt architectural à la carte de l'AVAP et/ou fait partie du secteur de la campagne de ravalement obligatoire en vigueur.*
- *Les façades ou murs sont visibles du domaine public et concernent les travaux de mise en valeur de l'immeuble hors travaux de couverture.*
- *Dans le cadre d'une copropriété, la demande de subvention a été validée par la copropriété.*
- *Les travaux doivent avoir été **autorisés par une autorisation d'urbanisme** (déclaration préalable ou permis de construire).*
- *La subvention ne peut être attribuée qu'une fois par adresse sur une période de 10 ans.*

CALCUL DE LA SUBVENTION :

- *Les travaux sont subventionnés à hauteur de 20% pour les immeubles repérés d'intérêt architectural.*
- *Les travaux sont subventionnés à hauteur de 10%, 15 % ou 20% pour les immeubles inscrits dans la campagne de ravalement obligatoire en vigueur, en fonction de l'année de la demande.*
- *Les subventions sont plafonnées à 4 600,00€ par adresse.*